



## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie  
65130 Capvern

Du 13 Janvier 2015 à 20 heures 30

\*\*\*\*\*

**PRESENTS:** MM. : ZANON M. LARAN JP. KATZ M. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO T. ROTGÉ C. FORNER M. PARROU M. CHAUVET G. COLOMES JB. CABANAC V.

**PROCURATIONS:** ROYO F (PARROU M), LACHAUD P (ZANON M)

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** Madame Chantal ROTGÉ

\*\*\*\*\*

Une minute de silence est observée par l'Assemblée en raison de la tuerie faite dans les locaux de l'hebdomadaire « Charlie hebdo ».

### ASSISTANCE TECHNIQUE 2014/2015 A L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE THERMALE PAR ANTEA

La Société ANTEA propose à la Commune de reconduire la surveillance et le suivi de la ressource thermale moyennant la somme de 17 988 € HT à compter du 1<sup>er</sup> Novembre. Après en avoir délibéré l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Pour : 15

### PARTICIPATION FINANCIERE A LA CAMPAGNE DE PUBLICITE DU THERMALISME POUR 2014, ORGANISEE PAR LA REGION MIDI PYRENEES :

Après en avoir discuté à l'unanimité des présents le Conseil Municipal refuse le paiement de la contribution fixe soit 4 000 €.

Pour : 15

### RENOUVELLEMENT DU BAIL DES LANDES DE MR DENIS BOUYSSIERES:

Ouï Monsieur le Maire après en avoir délibéré le Conseil Municipal l'autorise à renouveler le bail pour une période de 9 ans au tarif de 56,81 € l'ha.

Pour : 15

### VENTE DE TERRAIN A LA STE SONISSIM :

La Société SONISSIM souhaite acheter la parcelle AM 15 jouxtant sa propriété d'une surface de 450 m<sup>2</sup>. Après discussion le Conseil Municipal accepte de vendre cette parcelle à raison de 9 € le m<sup>2</sup>.

Pour : 15

### RENOUVELLEMENT ADHESION A LA CERTIFIATION FORESTIERE (PEFC) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité pour la Commune de renouveler son adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale, les garanties éventuellement demandées par les industriels concernant la qualité de la gestion durable

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler son adhésion pour 5 ans. Cette adhésion sera reconduite tacitement sauf dénonciation.

Pour : 15

### **CONVENTION POUR EPANDAGE DES BOUES POUR 2014-2015-2016 ET SUIVI PAR LA CHAMBRE D AGRICULTURE :**

Suite à la réglementation relative à l'épandage des boues de la station d'épuration, il est nécessaire de mettre en place un suivi annuel de l'épandage dans les conditions conformes. La chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées propose ce suivi et l'organisation du chantier d'épandage pour les années 2014-2015-2016.

Ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Pour : 15

### **REGIME INDEMNITAIRE DU CADE D EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'instituer les indemnités suivantes au profit des agents de la commune : indemnité d'administration et de technicité. Bénéficiaires : cadre d'emploi des agents de maîtrise

Ces indemnités seront versées mensuellement.

Monsieur le Maire est chargé de fixer par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent.

Pour : 15

### **PAIEMENT DES CONGES PAYES MALADIE A SANDRINE ALESSANDRA**

Monsieur le Maire rappelle la situation administrative de Mme Sandrine ALESSANDRA ATT principal 2<sup>ème</sup> classe 5<sup>ème</sup> échelon en maladie ordinaire depuis le 25 Novembre 2013, qui par lettre, déclare démissionner à compter du 5 janvier 2015.

En outre elle demande à bénéficier du paiement de ses congés payés non pris.

Ouï Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter sa démission au 5 janvier 2015 et qu'il lui sera versé une indemnité correspondant à 25 jours de congés.

Pour : 15

### **SEJOUR DU CLSH 3 JOURS A SEIGNOSE :**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande du CLSH de Capvern sollicitant une participation financière pour un séjour à Seignosse du 12 au 14 Aout 2015 (3 jours et 2 nuits). Ces enfants seront encadrés par Armelle PEYRAS responsable du séjour et Marine LARAN. Ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide qu'il sera alloué la somme de 132 €.

Pour : 15

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du résultat du cinéma de 2014 soit un excédent de 1 740 €.

Egalement il fait part du passage du tour de France cycliste qui traversera notre commune le 15 juillet.

Mme V. Cabanac demande à consulter les comptes du bilan 2014 de Santé Action. Il lui est répondu que ces comptes n'étaient pas parvenus à la Commune, et que la DSP les exigeait au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

Fin de la séance 22h45mn.

Le Maire, Gilbert DASTUGUE.

